

RCS : ST MALO Code greffe : 3502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 00062 Numéro SIREN : 340 982 149 Nom ou dénomination : SAINT-MALO DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2019 sous le numéro de dépôt 5266



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

SAINT MALO DISTRIBUTION

Boulevard des Déportés
PARAME
35400 SAINT MALO

S.A.S. au capital de 700 000 €
R.C.S. 340 982 149

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Mai 2018 au 30 Avril 2019

Comptes certifiés conformes

M. BEPTAND Didier

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

cva@cvaexperts.fr



6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 18/07/2018, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S SAINT MALO DISTRIBUTION** relatifs à l'exercice **du 1^{er} Mai 2018 au 30 Avril 2019**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	21 208 932 €
■ Chiffre d'affaires	85 346 636 €
■ Bénéfice net comptable	2 620 864 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 15 Juillet 2019

Fabienne POHARDY

Geneviève DURANTEAU



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/04/19 Durée 12 mois			Clôture au 30/04/18 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	22 308 650	14 004 112	8 304 537	8 853 274
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	2 315 365	98 134	2 217 230	2 210 943
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	121 078	98 134	22 944	16 657
FONDS COMMERCIAL (1)	2 194 286		2 194 286	2 194 286
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 376 690	13 905 977	4 470 713	5 024 621
TERRAINS	1 365 462	126 249	1 239 213	1 249 041
CONSTRUCTIONS	9 546 342	7 808 447	1 737 895	2 199 200
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	5 697 083	4 802 981	894 101	973 600
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 767 802	1 168 298	599 503	602 779
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 616 594		1 616 594	1 617 709
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 359 739		1 359 739	1 351 230
PRETS	256 854		256 854	266 478
ACTIF CIRCULANT	12 963 598	59 203	12 904 395	12 755 577
STOCKS ET EN-COURS	6 861 475	59 203	6 802 272	6 331 493
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	31 203		31 203	41 583
MARCHANDISES	6 830 271	59 203	6 771 068	6 289 909
ACOMPTE VERSE SUR COMMANDES	14 896		14 896	5 867
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	4 024 239		4 024 239	3 374 932
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	480 265		480 265	488 202
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	3 543 974		3 543 974	2 886 730
CREANCES DIVERSES (3)	511 624		511 624	692 424
DISPONIBILITES	1 266 350		1 266 350	1 973 024
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	285 012		285 012	377 834
TOTAL GENERAL	35 272 248	14 063 315	21 208 932	21 608 851
(1) Dont droit au bail			9 570	27 310
(2) Dont à moins d'un an				92 000
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 30/04/19 Durée 12 mois	Clôture au 30/04/18 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	5 326 877	5 606 013
CAPITAL	700 000	700 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	1 262 192	1 262 192
RESERVES	743 821	863 006
RESERVE LEGALE	70 000	70 000
AUTRES RESERVES	673 821	793 006
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 620 864	2 780 814
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>5 326 877</i>	<i>5 606 013</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	315 000	225 000
PROVISIONS POUR RISQUES	315 000	225 000
DETTES (1)	15 567 054	15 777 838
DETTES FINANCIERES (2)	4 137 823	4 502 187
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	2 746 516	3 104 507
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 391 306	1 397 679
DETTES D'EXPLOITATION	11 130 974	10 903 080
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	7 081 228	6 490 672
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 439 375	3 731 824
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	610 370	680 584
DETTES DIVERSES	298 090	372 406
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	25 010	106 508
AUTRES DETTES DIVERSES	273 079	265 898
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	167	163
TOTAL GENERAL	21 208 932	21 608 851
(1) Dont à plus d'un an	3 468 177	3 916 213
Dont à moins d'un an	12 098 877	11 861 624
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	93 849	65 954



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/04/19 Durée 12 mois	Clôture au 30/04/18 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	85 670 193	83 558 723
VENTES DE MARCHANDISES	83 076 838	81 057 179
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	35 168	47 843
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	2 234 628	2 071 661
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>85 346 636</i>	<i>83 176 685</i>
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	5 109	58 999
REPRISES SUR PROVISIONS	50 118	56 304
TRANSFERTS DE CHARGES	62 318	53 677
AUTRES PRODUITS	206 011	213 057
CHARGES D'EXPLOITATION	81 139 449	79 026 408
ACHATS DE MARCHANDISES	65 329 455	63 055 666
VARIATION DES STOCKS	(490 243)	26 034
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	197 810	181 601
VARIATION DES STOCKS	10 380	(3 896)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 572 400	5 332 162
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 222 577	1 203 781
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 144 134	6 023 494
CHARGES SOCIALES	2 065 145	2 171 028
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	931 522	954 821
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	59 203	50 118
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	90 000	25 000
AUTRES CHARGES	7 063	6 596
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 530 744	4 532 315
PRODUITS FINANCIERS	17 763	17 388
PARTICIPATIONS	9 449	6 536
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	1 681	1 611
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	6 632	9 239
CHARGES FINANCIERES	95 316	101 729
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	95 316	101 729
RESULTAT FINANCIER	(77 552)	(84 340)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 453 191	4 447 974



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/04/19 Durée 12 mois	Clôture au 30/04/18 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	77 500	374 725
SUR OPERATIONS DE GESTION		111 554
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	77 500	263 171
CHARGES EXCEPTIONNELLES	81 824	290 113
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	80 967	89 922
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	857	200 190
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(4 324)	84 612
PARTICIPATION DES SALARIES	712 511	711 677
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 115 492	1 040 095
<i>Total des produits</i>	<i>85 765 457</i>	<i>83 950 837</i>
<i>Total des charges</i>	<i>83 144 593</i>	<i>81 170 022</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	2 620 864	2 780 814
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial est inscrit pour sa valeur d'acquisition et pour la valeur d'apport suite à la fusion ; n'ayant pas de durée de vie limitée, il ne fait pas l'objet d'amortissement.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	5 à 10 ans	- Matériel d'exploitation :	4 à 10 ans
- Constructions :	20 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	3 à 10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	10 ans	- Mobilier de bureau :	5 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 100 000 actions de 7 euros.

Fonds commercial

* Paramé Distribution	Fusion le 30/12/1999	2 134 286
* Jardinerie	Acquisition le 13/01/2005	60 000
		2 194 286

Mali technique

BRUT AMORTISSEMENT PROVISION NET

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :
 absorption de la société S.C.I. EVASION le 31/07/2015.

Terrain	297 520	297 520
		297 520

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	2 315 234	11 099	10 968	2 315 365
Immobilisations corporelles	18 157 576	454 627	235 512	18 376 691
Immobilisations financières - titres	1 351 231	8 509		1 359 740
Immobilisations financières - créances	266 479	9 775	19 399	256 854
	22 090 520	484 009	265 879	22 308 650

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	104 290	4 812	10 968	98 135
Immobilisations corporelles	13 132 955	927 568	154 544	13 905 978
	13 237 245	932 380 (*)	165 512	14 004 113
(*) Dont dotation :				
. linéaire		693 093		
. dégressive		238 430		
. exceptionnelle		857		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	225 000	90 000		315 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	50 118	59 203	50 118	59 203
	275 118	149 203 (*)	50 118 (*)	374 203
(*) Dont :				
. exploitation		149 203	50 118	
. financier		-	-	
. exceptionnel		-	-	

(1) Les provisions pour risques et charges correspondent à :

- un litige salarial (25 k€),
- un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministère de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptibles d'être reversées par la société s'élève à 200 k€,
- des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 90 k€.

Biens pris en crédit-bail	Néant
----------------------------------	--------------

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	256 854	9 570	247 284
Acomptes versés sur commandes	14 896	14 896	
Créances d'exploitation	4 024 240	4 024 240	
Créances diverses	511 624	511 624	
Charges constatées d'avance	285 012	285 012	
	5 092 627	4 845 343	247 284

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	95 879	95 879		
Emprunts bancaires (1)	2 650 638	652 085	1 661 532	337 020
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 391 306	367 001	952 421	71 885
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	11 130 974	10 685 655		445 319
Dettes diverses	298 090	298 090		
Produits constatés d'avance	167	167		
	15 567 055	12 098 877	2 613 953	854 224

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	2 030
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	348 162
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	733 485
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	80 349

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement	Néant
--	--------------

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	Total
- Hypermarché	78 926 862
- Drive	5 531 351
- Agence de voyages	888 423
	85 346 636

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	15
- Agents de maîtrise	20
- Employés	205
	240

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 370 038 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement (notamment l'installation de caisse libre service : 104 k€).

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 235 416 €.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations corporelles	80 967	77 500
Amortissements sur immobilisations mises au rebut	857	-
	81 824	77 500

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	445 319
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	267 192
	712 511

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant majorée de la contribution sociale de 3.3% et diminuée de réductions et crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère BERMUDE.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 362 143
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 246 651
	1 115 492

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	158 394
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 31 %)	147 600

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	2 517 235	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 800 000	1 800 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 38 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2018.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 632 000 €

L'entreprise a souscrit deux contrats d'indemnités de fin de carrière avec deux organismes extérieurs, respectivement valorisés à 117 k€ au 31 décembre 2018 et 119 k€ au 28 février 2019.

Entreprises liées

BERMUDE

Participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Créances diverses	326 674
Prêts	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Produits de participation	-
Autres produits financiers	-
Charges financières	-

Filiales et participations détenues

Néant

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

SAINT MALO DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 700 000 euros
Siège social : 55 Boulevard des Déportés
35400 SAINT MALO
340 982 149 RCS SAINT MALO

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 OCTOBRE 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 avril 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 620 864 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2 620 864 euros

Auquel s'ajoute une somme de 79 136 euros
Prélevée sur le compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 594 685,12 euros

Les sommes distribuables s'élèvent ainsi à 2 700 000 euros

A titre de dividendes 2 700 000 euros
Soit 27 euros par action

Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 avril 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 81 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 avril 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 2 699 919 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
30/04/2016	3 200 000 €	100 000	96 €	3 199 904 €
30/04/2017	2 700 000 €	100 000	81 €	2 699 919 €
30/04/2018	2 900 000 €	100 000	87 €	2 899 913 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 octobre 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. BERTRAND Didier

M. BERTRAND Didier

5 rue Albert Londres
B.P. 20303
44303 Nantes Cedex 3
Tél. : 02 40 50 12 61
Fax : 01 57 67 47 32

SAINT-MALO DISTRIBUTION

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE au capital de 700 000 €uros
Siège social : 55 boulevard des Déportés
35400 SAINT-MALO

RCS SAINT-MALO 340 982 149

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 avril 2019

SAINT-MALO DISTRIBUTION

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE au capital de 700 000 €uros
Siège social : 55 boulevard des Déportés
35400 SAINT-MALO

RCS SAINT-MALO 340 982 149

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2019

A l'assemblée générale de la société SAINT-MALO DISTRIBUTION,

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAINT-MALO DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SAINT-MALO DISTRIBUTION à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mai 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II- JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons, par ailleurs, procédé à des observations physiques lors de la prise d'inventaire, ainsi qu'à l'analyse de la cohérence et de la vraisemblance des fichiers de stocks servant de base à la comptabilisation de ce poste du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

IV- RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société SAINT-MALO DISTRIBUTION à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

V- RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

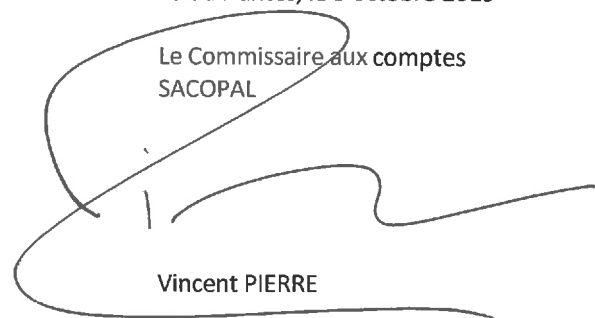
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 9 octobre 2019

Le Commissaire aux comptes
SACOPAL



Vincent PIERRE

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2019



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/04/19 Durée 12 mois			Clôture au 30/04/18 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	22 308 650	14 004 112	8 304 537	8 853 274
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	2 315 365	98 134	2 217 230	2 210 943
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	121 078	98 134	22 944	16 657
FONDS COMMERCIAL (1)	2 194 286		2 194 286	2 194 286
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 376 690	13 905 977	4 470 713	5 024 621
TERRAINS	1 365 462	126 249	1 239 213	1 249 041
CONSTRUCTIONS	9 546 342	7 808 447	1 737 895	2 199 200
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	5 697 083	4 802 981	894 101	973 600
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 767 802	1 168 298	599 503	602 779
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 616 594		1 616 594	1 617 709
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 359 739		1 359 739	1 351 230
PRETS	256 854		256 854	266 478
ACTIF CIRCULANT	12 963 598	59 203	12 904 395	12 755 577
STOCKS ET EN-COURS	6 861 475	59 203	6 802 272	6 331 493
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	31 203		31 203	41 583
MARCHANDISES	6 830 271	59 203	6 771 068	6 289 909
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	14 896		14 896	5 867
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	4 024 239		4 024 239	3 374 932
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	480 265		480 265	488 202
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	3 543 974		3 543 974	2 886 730
CREANCES DIVERSES (3)	511 624		511 624	692 424
DISPONIBILITES	1 266 350		1 266 350	1 973 024
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	285 012		285 012	377 834
TOTAL GENERAL	35 272 248	14 063 315	21 208 932	21 608 851
(1) Dont droit au bail			9 570	27 310
(2) Dont à moins d'un an				92 000
(3) Dont à plus d'un an				


BILAN

PASSIF	Clôture au 30/04/19 Durée 12 mois	Clôture au 30/04/18 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	5 326 877	5 606 013
CAPITAL	700 000	700 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	1 262 192	1 262 192
RESERVES	743 821	863 006
RESERVE LEGALE	70 000	70 000
AUTRES RESERVES	673 821	793 006
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 620 864	2 780 814
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>5 326 877</i>	<i>5 606 013</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	315 000	225 000
PROVISIONS POUR RISQUES	315 000	225 000
DETTES (1)	15 567 054	15 777 838
DETTES FINANCIERES (2)	4 137 823	4 502 187
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	2 746 516	3 104 507
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 391 306	1 397 679
DETTES D'EXPLOITATION	11 130 974	10 903 080
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	7 081 228	6 490 672
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 439 375	3 731 824
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	610 370	680 584
DETTES DIVERSES	298 090	372 406
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	25 010	106 508
AUTRES DETTES DIVERSES	273 079	265 898
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	167	163
TOTAL GENERAL	21 208 932	21 608 851
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	3 468 177 12 098 877	3 916 213 11 861 624
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	93 849	65 954

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/04/19 Durée 12 mois	Clôture au 30/04/18 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	85 670 193	83 558 723
VENTES DE MARCHANDISES	83 076 838	81 057 179
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	35 168	47 843
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	2 234 628	2 071 661
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	85 346 636	83 176 685
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	5 109	58 999
REPRISES SUR PROVISIONS	50 118	56 304
TRANSFERTS DE CHARGES	62 318	53 677
AUTRES PRODUITS	206 011	213 057
CHARGES D'EXPLOITATION	81 139 449	79 026 408
ACHATS DE MARCHANDISES	65 329 455	63 055 666
VARIATION DES STOCKS	(490 243)	26 034
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	197 810	181 601
VARIATION DES STOCKS	10 380	(3 896)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 572 400	5 332 162
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 222 577	1 203 781
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 144 134	6 023 494
CHARGES SOCIALES	2 065 145	2 171 028
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	931 522	954 821
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	59 203	50 118
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	90 000	25 000
AUTRES CHARGES	7 063	6 596
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 530 744	4 532 315
PRODUITS FINANCIERS	17 763	17 388
PARTICIPATIONS	9 449	6 536
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	1 681	1 611
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	6 632	9 239
CHARGES FINANCIERES	95 316	101 729
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	95 316	101 729
RESULTAT FINANCIER	(77 552)	(84 340)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 453 191	4 447 974



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/04/19 Durée 12 mois	Clôture au 30/04/18 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	77 500	374 725
SUR OPERATIONS DE GESTION		111 554
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	77 500	263 171
CHARGES EXCEPTIONNELLES	81 824	290 113
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	80 967	89 922
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	857	200 190
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(4 324)	84 612
PARTICIPATION DES SALARIES	712 511	711 677
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 115 492	1 040 095
<i>Total des produits</i>	<i>85 765 457</i>	<i>83 950 837</i>
<i>Total des charges</i>	<i>83 144 593</i>	<i>81 170 022</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	2 620 864	2 780 814
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial est inscrit pour sa valeur d'acquisition et pour la valeur d'apport suite à la fusion ; n'ayant pas de durée de vie limitée, il ne fait pas l'objet d'amortissement.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	5 à 10 ans	- Matériel d'exploitation :	4 à 10 ans
- Constructions :	20 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	3 à 10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	10 ans	- Mobilier de bureau :	5 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 100 000 actions de 7 euros.

Fonds commercial

* Paramé Distribution	Fusion le 30/12/1999	2 134 286
* Jardinerie	Acquisition le 13/01/2005	60 000
		2 194 286

Mali technique

BRUT AMORTISSEMENT PROVISION NET

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :
absorption de la société S.C.I. EVASION le 31/07/2015.

Terrain	297 520	297 520
	297 520	297 520

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	2 315 234	11 099	10 968	2 315 365
Immobilisations corporelles	18 157 576	454 627	235 512	18 376 691
Immobilisations financières - titres	1 351 231	8 509		1 359 740
Immobilisations financières - créances	266 479	9 775	19 399	256 854
	22 090 520	484 009	265 879	22 308 650

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	104 290	4 812	10 968	98 135
Immobilisations corporelles	13 132 955	927 568	154 544	13 905 978
	13 237 245	932 380 (*)	165 512	14 004 113
(*) Dont dotation :				
. linéaire		693 093		
. dégressive		238 430		
. exceptionnelle		857		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	225 000	90 000		315 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	50 118	59 203	50 118	59 203
	275 118	149 203 (*)	50 118 (*)	374 203
(*) Dont :				
. exploitation		149 203	50 118	
. financier		-	-	
. exceptionnel		-	-	

(1) Les provisions pour risques et charges correspondent à :

- un litige salarial (25 k€),
- un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministère de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptibles d'être reversées par la société s'élève à 200 k€,
- des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 90 k€.

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	256 854	9 570	247 284
Acomptes versés sur commandes	14 896	14 896	
Créances d'exploitation	4 024 240	4 024 240	
Créances diverses	511 624	511 624	
Charges constatées d'avance	285 012	285 012	
	5 092 627	4 845 343	247 284

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	95 879	95 879		
Emprunts bancaires (1)	2 650 638	652 085	1 661 532	337 020
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 391 306	367 001	952 421	71 885
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	11 130 974	10 685 655		445 319
Dettes diverses	298 090	298 090		
Produits constatés d'avance	167	167		
	15 567 055	12 098 877	2 613 953	854 224

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	2 030
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	348 162
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	733 485
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	80 349

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement	Néant
--	--------------

SACOPAL
Commissaires aux Comptes

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	<u>Total</u>
- Hypermarché	78 926 862
- Drive	5 531 351
- Agence de voyages	888 423
	<u>85 346 636</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	15
- Agents de maîtrise	20
- Employés	<u>205</u>
	240

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 370 038 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement (notamment l'installation de caisse libre service : 104 k€).

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 235 416 €.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations corporelles	80 967	77 500
Amortissements sur immobilisations mises au rebut	857	-
	81 824	77 500

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	445 319
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	267 192
	712 511

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 33,1/3% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant majorée de la contribution sociale de 3.3% et diminuée de réductions et crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère BERMUDE.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 362 143
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 246 651
	1 115 492

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	158 394
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 31 %)	147 600

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	2 517 235	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 800 000	1 800 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 38 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2018.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 632 000 €

L'entreprise a souscrit deux contrats d'indemnités de fin de carrière avec deux organismes extérieurs, respectivement valorisés à 117 k€ au 31 décembre 2018 et 119 k€ au 28 février 2019.

Entreprises liées

BERMUDE

Participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Créances diverses	326 674
Prêts	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Produits de participation	-
Autres produits financiers	-
Charges financières	-

Filiales et participations détenues

Néant

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

SACOPAL
Commissaires aux Comptes